Analyse du débat public
par le cabinet Séance Publique

Edition n°8

01 avril 2022

Analyse des 100 premiers jours de Valérie PÉCRESSE

Contexte

Le 31 mars 2022, dans le cadre d'une conférence de presse, Valérie PECRESSE a détaillé les contours des 100 premiers jours de son futur quinquennat aux côtés de Bruno RETAILLEAU, son conseiller en charge « des premières étapes de la présidence ».

Ce calendrier des « cent jours pour le redressement de la France » se veut « un projet de rupture après des années d'inaction et de renoncement ».

SÉANCE PUBLIQUE

Contexte

Investie par LR le 4 décembre 2021, Valérie PECRESSE a présenté le 14 mars dernier son programme pour l'élection présidentielle du 10 et 24 avril 2022.

Le 31 mars 2022, dans le cadre d'une conférence de presse, **Valérie PECRESSE a détaillé les contours des 100 premiers jours de son futur quinquennat aux côtés de Bruno RETAILLEAU, son conseiller en charge « *des premières étapes de la présidence* ».**
Ce calendrier des « *cent jours pour le redressement de la France* » se veut « ***un projet de rupture après des années d'inaction et de renoncement*** ».

Valérie PECRESSE a indiqué que l'acte I de son quinquennat sera divisé en 2 étapes :

1. Une première étape **entre l'investiture et les élections législatives**, avec le lancement de « *grandes initiatives* »

2. Une deuxième étape **après les élections législatives** « *pendant laquelle des lois correspondant aux grandes priorités du quinquennat* » (5) seraient votées :
   - **Deux projets de loi de finances et de financement de la sécurité sociale rectificatifs**[1] comprenant une partie de la réforme des retraites, des droits de succession et la baisse des impôts de production ;
   - **Trois lois en matière de santé, d'éducation, de sécurité et d'immigration**, la candidate ayant indiqué qu'il n'y aurait pas de vacances parlementaires.

Le calendrier entre l'investiture et les élections législatives

Au cours de la conférence de presse, **Valérie PECRESSE a présenté les « *sept grandes initiatives* »**, qu'elle souhaite lancer dès son entrée en fonction :

1. **Consacrer le sommet européen de juin à la protection des intérêts de l'Europe et des européens** pour mettre en place un « *Small business act* », un « *Buy european act* », une coopération européenne en matière de défense, une lutte contre l'immigration illégale et l'instauration d'une taxe carbone aux frontières.

2. **Lancer une revue stratégique de la défense** pour retrouver une souveraineté militaire et préparer la future loi de programmation militaire.

3. **Organiser une conférence sociale et salariale** pour augmenter les salaires des Français de 10% en 5 ans, avec un premier niveau à 3% dès 2022.

4. **Réunir une conférence de simplification** pour recueillir (à la maille départementale) et comprendre les besoins des branches professionnelles, des collectivités, des citoyens, des usagers afin de saisir les réalités du territoire. Cette conférence puis la « *réforme de l'État au long cours* » seraient pilotées par un ministre en charge de la simplification.

5. **Lancer une conférence des libertés locales** pour mettre en place un nouvel acte de décentralisation, à travers un « *pacte de liberté et de confiance* » et une redéfinition des transferts de compétences en concertation avec les élus locaux. A noter, avant les élections législatives et en amont de cette conférence serait porté un projet de loi constitutionnelle « *portant protection de l'ordre républicain* » intégrant des dispositions relatives à la démocratie et aux libertés locales avec :
   - L'inscription dans la Constitution de la clause de compétence générale des communes
   - L'attribution du pouvoir réglementaire aux collectivités pour l'exercice de leurs compétences
   - L'aménagement d'un « *véritable référendum d'initiative populaire* »

[1] *NB : une loi-cadre d'équilibre des finances publiques destinée à mettre en œuvre la règle d'or budgétaire serait également adoptée à l'automne.*

6. **Réaliser un audit de la situation des comptes publics** avec le concours de la Cour des comptes notamment pour « *lutter contre la fraude fiscale et sociale, une priorité absolue* ». Cette mission serait pilotée par un ministre déléguée dédié.

7. **Rétablir la trajectoire de lutte contre le changement climatique** en vue de la COP 27 de novembre 2022 par le lancement de « *l'Elysée de l'environnement* » - une démarche faisant écho au Grenelle de l'environnement initié par Nicolas SARKOZY en 2007.

En complément de ces « *sept grandes initiatives* » seraient également engagées **plusieurs actions réglementaires** parmi lesquelles figureraient notamment :

- La **signature d'un décret pour baisser les cotisations salariales d'assurance vieillesse pour l'ensemble des salariés et des agriculteurs** – avec l'objectif d'augmenter de 3% les salaires à fin 2022 (*voir supra : 3.*) ;
- L'**abrogation du décret limitant à 50% la part du nucléaire dans le mix électrique** ;
- La **signature d'un décret subordonnant le développement de l'éolien terrestre à des concertations obligatoires** des autorités locales et dont les conclusions s'imposeraient aux porteurs de projet ;
- La signature d'une circulaire pour interdire les fermetures d'écoles ou de classes en milieu rural sans l'accord du maire ;
- L'abrogation de la réforme de la haute fonction publique engagée par Emmanuel MACRON.

Le calendrier à l'issue des élections législatives

A l'issue des élections législatives des 10 et 19 juin, Valérie PECRESSE entend débuter son quinquennat par le déploiement législatif de ses principales mesures pour les Français. La candidate a ainsi expliqué : « ***nos premiers mois seront entièrement consacrés au redressement national dont notre pays a tant besoin. Avec moi, les Français savent à quoi s'attendre. Je leur dis clairement ce que je ferai*** ».

Dans cette perspective, Valérie PECRESSE souhaite soumettre au Parlement dès la fin du mois de juin plusieurs projets de loi relatifs considérés comme ***« 5 projets de lois fondateurs » :***

1. **Projet de loi d'éducation** pour donner plus de liberté aux écoles, collèges et lycées et achever l'autonomie des universités pour mieux adapter les formations aux métiers de demain.

2. **Projet de loi de santé** notamment pour lancer l'initiative des médecins juniors (ou « *doctors junior* ») et ainsi lutter contre les déserts médicaux.

3. **Projet de loi de finances rectificatif (PLFR)** pour réformer les droits de succession et de donation d'une part et pour revaloriser le travail d'autre part.

4. **Projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale (PLFSSR)** pour lancer la réforme des retraites et indexer les retraites sur l'inflation.

5. **Projet de loi de sécurité intérieure et de justice** pour garantir l'impunité zéro.

En parallèle, un référendum sur l'immigration serait également organisé. Il serait soumis au vote du peuple en application des dispositions de l'article 11 de la Constitution (référendum d'initiative populaire) tel que modifié par la révision constitutionnelle engagée (*voir supra : 5. « Présentation des « sept grandes initiatives »*).

Document réalisé par
Nicolas BOUROUFFALA
Chargé de mission

Politique RGPD :
Conformité SEANCE PUBLIQUE articles 14 et 28 RGPD en lien sur le site SEANCE PUBLIQUE

2-4, rue Saint-Simon –75007 Paris
www.seance-publique.com
01 45 44 50 95